

COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le Département : ARDECHE

ID: 007-200039832-20230724-D_2023_7_10-DE

Canton: LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2023_7_10

L' an deux mille vingt trois, le lundi 24 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice

: 31

Date de convocation du : 18 Juillet 2023

Présents: 26

Votants: 30

Objet: Tepos - Demande de subvention européenne EUCF pour une étude dans le cadre des solutions de tiers-financement pour la rénovation des bâtiments publics

<u>Titulaires</u>: Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs:

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame FEUILLADE Delphine Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère

Absent(s):

<u>Excusé(s)</u>: Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Madame LASSALAZ Françoise, Madame RAYNARD Christiane

<u>Secrétaire de Séance</u> : Monsieur Christian MANIFACIER

<u>Contexte</u>: Dans le cadre de la démarche de transition énergétique à travers le programme TEPOS Sud Ardèche, le territoire s'est engagé à rénover un bâtiment par commune au niveau de performance basse consommation (équivalent à une rénovation en étiquette A sur le DPE) à l'horizon 2030.

L'atteinte de cet objectif est conditionnée entre autres par la capacité financière des communes et l'accompagnement disponible auprès des élus. La loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 a ouvert le tiers financement à l'État, aux établissements publics et aux collectivités territoriales afin de faciliter la rénovation énergétique des bâtiments publics.

<u>Projet</u>: La réalisation de **l'étude intitulé « modèle économique pour une société de tiers-financement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics en Sud Ardèche » permettra de structurer une solution opérationnelle pour le territoire, dont l'objectif est de coordonner tous les leviers possibles pour le financement et l'accompagnement** de la rénovation énergétique des bâtiments publics des 54 communes du Sud Ardèche. Le second objectif de cette étude est de déterminer dans quelle mesure le modèle économique à définir permettra d'autofinancer le coût de cette ingénierie d'accompagnement aux communes, ce qui permettra de sécuriser le financement des services liés à la transition énergétique, au-delà des subventions ponctuelles qui ne permettent pas d'élaborer des projets de territoire pérenne.

Pour financer cette étude, le Tepos peut recouvrir à la subvention européenne « EUCF _ European City Facility » qui s'adresse aux municipalités, aux autorités locales et aux entités publiques locales, identifiées comme l'échelon adéquate pour la réalisation des chantiers de transition énergétique. Cette subvention européenne propose une enveloppe forfaitaire de 60 000€ TTC, avec un reste à charge de 0€ pour la collectivité, pour la réalisation d'étude de modèles économiques locaux portés sur le développement des énergies renouvelables, ou bien pour la rénovation énergétique des bâtiments publics en priorité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE DE

VALIDER la candidature à la subvention européenne EUCF dans l'objecti économique pour le financement des travaux de rénovation énergétique des Publié le ents publics car le cadre du programme Tepos.

AUTORISER le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Reçu en préfecture le 25/07/2023 ID: 007-200039832-20230724-D_2023_7_10-DE

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 24/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le